Département de l'Indre
Service Matériels et Travaux

Accord cadre de Services courants

Location sans chauffeur de compacteurs, de pelles et de divers matériels de travaux publics et d'entretien des espaces verts, maintenance et remplacement inclus pour le Département de l'Indre – 7 lots

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026AOA6051
Date limite de remise des plis	08/12/2026 – 17 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

Département de l'Indre
Service Matériels et Travaux
Représentant : Marc FLEURET Monsieur le Président du Conseil départemental
Adresse : Département de l'Indre
CS20639
Pl. de la Victoire et des Alliés
36020 Châteauroux CEDEX

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Location sans chauffeur de compacteurs, de pelles et de divers matériels de travaux publics et d'entretien des espaces verts, maintenance et remplacement inclus pour le Département de l'Indre – 7 lots**

Le présent accord-cadre a pour objet la location sans chauffeur, de compacteurs, de pelles et de divers matériels destinés aux travaux publics et à l'entretien des espaces verts, incluant les prestations de maintenance et de remplacement pour les services du Département de l'Indre.

Code CPV	Libellé CPV
60181000-0	Location de camions avec chauffeur
60182000-7	Location de véhicules industriels avec chauffeur

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Location sans chauffeur de compacteurs, de pelles et de divers matériels de travaux publics et d'entretien des espaces verts, maintenance et remplacement inclus pour le Département de l'Indre – 7 lots
Acheteur	Département de l'Indre
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	7 lots
Lieu d'exécution	Département de l'Indre
Durée	Variable selon les prestations du contrat - **3** reconductions
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	200 € par jour de retard
Variation des prix	Révisables (référence)
Nature des prix	Variable selon les prestations du contrat

Objet
Lot n°1 Location de compacteurs à pneus
Lot n°2 Location d'un lamier sur pelle à pneus
Lot n°3 Location de matériels de travaux publics pour l'UT de la Châtre
Lot n°4 Location de matériels de travaux publics pour l'UT du Blanc
Lot n°5 Location de matériels de travaux publics pour l'UT de Vatan et le Service Matériels et Travaux.
Lot n°6 Location de matériels de fauchage-débroussaillage
Lot n°7 Location sans chauffeur d'une débroussailleuse télécommandée à chenilles

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

 Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

 Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info.

- **Dossier de consultation :**

 Le dossier de consultation contient les documents suivants :
 - La déclaration du candidat (DC2)
 - La lettre de candidature
 - Le cadre d'acte d'engagement, un par lot
 - Le cadre de bordereau des prix, un par lot
 - Le cadre de document comparatif, un par lot
 - Le cahier des clauses techniques particulières
 - Le cahier des clauses administratives particulières

 L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

 Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

 Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-

publics.info.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Le mandataire ne peut répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.
Aucune forme particulière de groupement n'est imposé après attribution mais, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
La déclaration du candidat (DC2)	
La lettre de candidature	*Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants*
Redressement judiciaire	*Le cas échéant, la copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire.*
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	*Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles*
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	*Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années*
Moyens techniques	*Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature*
Références fournitures et services	*Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique*

Candidature :

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Offre :
L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
L'acte d'engagement, un par lot	*Un acte d'engagement (AE) par lot (ci-joint à compléter, à dater et à signer)*
Le bordereau des prix, un par lot	*cadre ci-joint à compléter sans modification et à déposer dans un format non verrouillé*
Le document comparatif, un par lot	*cadre ci-joint à compléter sans modification et à déposer dans un format non verrouillé*
Le catalogue général tarifé	
Le mémoire technique, un par lot, qui contiendra :	** les fiches techniques détaillées de chaque matériel proposé à la location précisant les caractéristiques techniques, les performances environnementales et les éléments de sécurité, les habilitations de conduites nécessaires, les dispositifs d'amarrage etc.* ** les modalités de traitement des commandes classiques et des commandes urgentes : moyens mis en œuvre pour le traitement d'une commande classique, moyens mis en œuvre pour le traitement d'une commande urgente en heures non ouvrées (le candidat indiquera notamment le délai sur lequel il est en capacité de s'engager pour répondre à une demande en heures non ouvrées), moyens mis en œuvre pour le traitement d'une commande urgente en heures ouvrées, points de contact pour les prises de renseignement et la passation des commandes, le nom, le numéro de téléphone ainsi que l'adresse mail du technico-commercial dédiée à la gestion du marché.* ** Les modalités d'exécution des prestations détaillant à minima les points suivants :* *- les conditions de livraison* *- les modalités d'intervention suite aux pannes* *- les modalités de restitution du matériel* *- les modalités d'arrêt temporaire de location (intempéries, ...)* *- la présentation de la formation de prise en main*

	- les modalités de la formation spécifique, précisant notamment les matériels faisant l'objet de cette formation spécifique, le nombre d'agents maximum formés et autorisés à utiliser le matériel, la durée de validité de la formation, le contenu et la durée de la formation *- les conditions générales de mise à disposition des matériels loués* *- un exemple de PV pour la mise à disposition du matériel* *- un exemple de PV pour la restitution du matériel*

- **Modalités de remise des candidatures et des offres :**

La transmission des documents par voie électronique ne peut être réalisée qu'à l'adresse suivante : http://www.marches-publics.info.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Si plusieurs offres ou documents sont transmis successivement, seul sera pris en compte la dernière offre ou le dernier document transmis dans le délai imparti.

Dans le cas où le soumissionnaire serait amené à renommer les fichiers téléchargés, le nouveau nom du fichier ne devra pas dépasser 15 caractères et son intitulé devra correspondre clairement au contenu du fichier et être conforme au nom des documents demandés.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Signature électronique des fichiers de la réponse :

Afin de permettre la signature électronique par le pouvoir adjudicateur, l'acte d'engagement sera transmis par le candidat en format pdf non verrouillé.

De plus, en cas de signature électronique, chaque document de la candidature et de l'offre doit être signé individuellement. Un dossier Zip signé n'est pas accepté comme équivalent à la signature de chaque document qui le constitue.

Une signature manuscrite scannée n'a pas valeur de signature électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance ou https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Lots 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 :

Critère	Descriptif
1. Prix TTC (64 points)	Le critère prix sera jugé au vu du document comparatif et selon la grille de pondération ci-après : Offre la moins disante : nombre de points maximum Offres suivantes : nombre de points maximum X ratio de l'offre la moins disante sur l'offre étudiée
2. Valeur technique (20 points)	Le critère valeur technique sera jugé au vu du mémoire technique et selon la grille de pondération ci-après :
- Qualité du matériel proposé au vu des fiches techniques (10 pts)	Les points seront attribués comme suit sur chaque sous-critère : - Contenu très satisfaisant : 100 % des points - Contenu satisfaisant : 75 % des points - Contenu moyennement satisfaisant : 50 % des points - Contenu peu satisfaisant : 25 % des points - Contenu non satisfaisant : aucun point
- Modalités des formations spécifiques (5 pts)	
- Moyens mis en œuvre pour répondre à une commande urgente (5 pts)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)	Ce critère sera jugé au vu de la qualité du parc d'engins et matériels à très faible émission polluante disponible au catalogue (Motorisation électrique, à hydrogène, hybrides, etc..) Les points seront attribués comme suit : - Parc très satisfaisant : 100 % des points - Parc satisfaisant : 75 % des points - Parc moyennement satisfaisant : 50 % des points - Parc peu satisfaisant : 25 % des points - Parc non satisfaisant : aucun point
4. Délai d'exécution (6 points)	Le critère délais d'exécution sera jugé au vu des éléments fournis à l'acte d'engagement et selon la grille de pondération ci-après : Pour les lots n°1, 3, 4 et 5 : • Délai de mise à disposition : 2 points • Délai de mise en œuvre urgente d'un matériel supplémentaire pendant les heures ouvrées : 2 points • Délai d'enlèvement : 2 points Pour les lots 2 et 6 : • Délai de mise à disposition : 3 points • Délai d'enlèvement : 3 points Les notes seront calculés pour chaque délai comme suit : Délai le plus court : nbr de points max Délais suivants : nbr de points max X ratio du délai le plus court sur le délai étudié

Lot 7 :

Critère	Descriptif
1. Prix TTC (70 points)	Le critère prix sera jugé au vu du document comparatif et selon la grille de pondération ci-après : Offre la moins disante : nombre de points maximum Offres suivantes : nombre de points maximum X ratio de l'offre la moins disante sur l'offre étudiée
2. Valeur technique (15 points)	Le critère valeur technique sera jugé au vu du mémoire technique et selon la grille de pondération ci-après :
- Qualité du matériel proposé au vu des fiches techniques (10 pts)	Les points seront attribués comme suit sur chaque sous-critère : - Contenu très satisfaisant : 100 % des points - Contenu satisfaisant : 75 % des points - Contenu moyennement satisfaisant : 50 % des points - Contenu peu satisfaisant : 25 % des points - Contenu non satisfaisant : aucun point
- Modalités des formations spécifiques (5 pts)	
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 points)	Ce critère sera jugé au vu de la qualité du parc d'engins et matériels à très faible émission polluante disponible au catalogue (Motorisation électrique, à hydrogène, hybrides, etc..) Les points seront attribués comme suit : - Parc très satisfaisant : 100 % des points - Parc satisfaisant : 75 % des points - Parc moyennement satisfaisant : 50 % des points - Parc peu satisfaisant : 25 % des points - Parc non satisfaisant : aucun point
4. Délai d'exécution (5 points)	Le critère délais d'exécution sera jugé au vu des éléments fournis à l'acte d'engagement et selon la grille de pondération ci-après : • Délai de mise à disposition : 2,5 points • Délai d'enlèvement : 2,5 points Les notes seront calculés comme suit : Délai le plus court : nbr de points max Délais suivants : nbr de points max X ratio du délai le plus court sur le délai étudié

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif, du document comparatif ou de la décomposition du prix global et forfaitaire sera rectifié en conséquence.

En cas de prix forfaitaire, si le prestataire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier sa décomposition du prix global et forfaitaire pour la mettre en cohérence avec le prix forfaitaire indiqué sur l'acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

En cas de prix unitaire, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans le détail estimatif ou le document comparatif, seront rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

- **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance	L'attestation d'assurance en cours de validité
Attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement datée et signée et portant référence du présent marché	Attestation sur l'honneur de la réalisation du travail par des salariés employés régulièrement datée et signée et portant référence du présent marché
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise de moins de six mois
Redressement judiciaire	Le cas échéant, la copie du jugement prononcé si le candidat est admis en procédure de redressement judiciaire.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires relatifs à cette consultation, les candidats devront faire parvenir en temps utile leur demande de manière électronique, exclusivement sur la

plateforme de dématérialisation, sur l'URL suivante : https://www.marches-publics.info

Point de contact (Copie de sauvegarde, problèmes d'accès ...)

DEPARTEMENT DE L'INDRE

DGA-des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education

Service des Marchés et de la Gestion du Patrimoine

Place de la Victoire et des Alliés - CS 20639

36020 CHATEAUROUX CEDEX

Tel : 02 54 08 37 52/54/55/56

Seules les demandes adressées au moins 8 jours avant la date limite de réception des offres feront l'objet d'une réponse de la part du pouvoir adjudicateur.

Une réponse sera adressée au plus tard 6 jours avant la date fixée pour la réception des offres aux candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur la plateforme de dématérialisation après s'être préalablement identifiés

Concernant les informations relatives à la remise des offres dématérialisées, il convient de se reporter à l'article *Modalités de remise des candidatures et des offres* du présent document.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur (responsable du traitement) s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, et à la réglementation nationale applicable en matière de commande publique, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure, ainsi que, le cas échéant, pour la gestion et l'exécution du ou des marchés attribués et le traitement de contentieux éventuels.

Les traitements de données mis en œuvre dans le cadre de la présente consultation reposent sur l'exécution d'une mission d'intérêt public et/ou le respect d'obligations légales incombant à l'acheteur en matière de préparation, de passation, d'exécution et de suivi des marchés publics.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles disposent également, dans les conditions prévues par les textes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit à la portabilité de leurs données lorsque cela est applicable. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du

délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur, ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Sécurité des données : Les données à caractère personnel sont traitées au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées destinées à assurer un niveau de sécurité adapté aux risques, notamment en termes de confidentialité, d'intégrité et de disponibilité des informations traitées.